

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **31 (1922)**

Heft 19

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SUISSE DES HOTELS · SCHWEIZER HOTEL-REVUE

Bâle, le 11 Mai 1922

SECONDE FEUILLE · No. 19 · ZWEITES BLATT

Basel, den 11. Mai 1922

Cours de cuisine de l'Ecole professionnelle de la

Société Suisse des Hôteliers
à Cour-Lausanne.

Le 26 mai 1922 commencera un
nouveau Cours

d'une durée de trois mois et demi, pour dame et messieurs.

Demandez programme et renseignements à
La Direction de l'Ecole.

Avis aux Sociétaires

Droits d'auteur.

Aux termes de la convention de faveur conclue le 1er septembre 1913 avec la « Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique », une liste des établissements possédant un orchestre permanent doit être dressée au printemps de chaque année.

En conséquence, nos honorables sociétaires sont vivement priés de faire connaître à notre Bureau central, le plus tôt possible, au plus tard jusqu'au 25 mai, le nombre des musiciens engagés ou dont l'engagement est prévu pour le service de leur orchestre.

Sont astreints à livrer ces indications:

1^{er} tous les sociétaires qui, pendant la saison, soit seuls ou en suite d'arrangements avec d'autres hôtels ou sociétés locales, occupent un orchestre permanent et n'ont pas encore conclu de contrat avec l'agent de la « Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique » pour obtenir l'autorisation nécessaire en vue de l'exécution publique d'œuvres musicales;

2^{me} tous les sociétaires possédant un contrat particulier conclu avec l'agent de la Société des Auteurs, mais dont le nombre des musiciens a subi cette année un changement ou qui auraient renoncé pour l'avenir à avoir un orchestre permanent.

Sur demande à adresser au Bureau central, tout sociétaire recevra un exemplaire de la Convention conclue entre la « Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique » et la Société Suisse des Hôteliers.

Bâle, le 9 mai 1922.

Au nom du Comité central:

Le président central: Anton Bon.

Pour venir en aide à l'industrie et au commerce.

Les journaux français annonçaient ces jours derniers que la succursale de l'Office national français du tourisme à New-York, d'accord avec les représentants officiels de la France aux Etats-Unis, a organisé un voyage collectif en France d'une cinquantaine de banquiers américains. Ce voyage d'études doit avoir lieu dans la seconde moitié du mois de mai.

Le but principal de l'entreprise est de montrer à la haute finance américaine quel est l'état réel, à l'heure présente, de l'économie nationale française. Pour cela, les hôtes de l'Office national du tourisme seront mis en contact direct avec les milieux de l'industrie et du commerce. Ils procéderont à une visite des territoires dévastés en voie de reconstruction. Les banquiers américains seront également reçus par une élite de personnalités de la politique et de la finance.

Mais il y a également un but secondaire. Les auteurs de l'initiative se proposent de conduire leurs hôtes dans les principaux sites pittoresques du pays, de leur faire admirer quelques-uns des plus beaux monuments de la capitale et de la province et de les gagner ainsi à la cause du tourisme en France.

Un comité de réception a été constitué sous la présidence de M. Fernand David, président du conseil d'administration de l'Office national du tourisme. Il comprend des représentants du Touring Club de France, de l'Union syndicale des banquiers de Paris et de province, de la Banque de France, de la chambre syndicale des agents de change et d'autres grands instituts financiers internationaux ayant en France leur siège principal ou d'importantes succursales.

Cette combinaison d'un voyage d'études à la fois industrielles, commerciales, financières et touristiques me semble habile et heureuse. Sans être nouvelle, puisque les voyages d'études s'organisent depuis longtemps déjà, l'idée me paraît digne d'être tenue chez nous et cet exemple, à mon humble avis, mérite d'être imité, mais en lui donnant un plus grand développement.

L'Office national français du tourisme s'est adressé à des financiers. Nous pourrions étendre l'organisation de voyages semblables aux milieux du grand commerce international, de façon à élargir le plus possible les résultats économiques recherchés et à en faire bénéficier toutes les branches de notre production nationale susceptibles d'exporter à l'étranger. La partie touristique des voyages devrait être suffisamment développée, ce qui ne présenterait pas de grandes difficultés dans un pays comme le nôtre, où il serait facile de faire alterner, pour le plus grand agrément de nos hôtes, les réceptions dans nos milieux financiers, industriels ou commerciaux, les visites d'usines, de fabriques, de manufactures, de chantiers, de travaux d'art et les parties purement touristiques et créatives.

Nos voisins se sont bornés à inviter des Américains. Pourquoi, en Suisse, ne nous adresserions-nous pas à tous les pays avec lesquels le change et les conditions de transport nous permettent de reprendre d'anciennes relations ou d'en nouer de nouvelles, toujours en tenant compte à la fois non seulement des affaires commerciales, mais aussi des intérêts de notre industrie touristique et hôtelière, dont la restauration aurait infiniment le plus avantageux répercussion sur la marche générale des affaires?

Notre plan devrait donc être conçu et élaboré sur une vaste échelle. Pour obtenir des résultats palpables, il ne suffirait pas de s'orienter à quelques essais isolés; il faudrait créer une entreprise permanente chargée d'organiser méthodiquement chaque année, en tenant compte de toutes les circonstances économiques extérieures et intérieures, des séries régulières de tournées d'étude et de tourisme. Ces voyages auraient lieu de préférence à l'occasion de la Foire suisse d'échantillons, du Comptoir suisse de l'alimentation et de l'agriculture, des expositions et des congrès industriels.

Evidemment, une œuvre de pareille envergure exigerait des efforts considérables, soit comme travail de préparation, soit comme réalisation pratique. Il serait donc nécessaire de recourir à une très large collaboration de tous les milieux intéressés à l'entreprise à un titre quelconque: organisations touristiques, sociétés de développement, chemins de fer fédéraux et secondaires, sociétés de navigation, associations pour le tourisme automobile, agences de voyages, sociétés d'hôteliers, organisations de l'industrie, du commerce, des arts et métiers, de l'agriculture, même de la viticulture. Il serait indispensable d'autre part de recourir aux services de nos représentants à l'étranger et des hommes dirigeants des colonies suisses dans les autres pays, dont beaucoup, de par leur situation, pourraient fournir de précieuses indications, surtout pour les travaux préparatoires.

Plus que jamais, le succès appartient aux actifs et aux « débrouillards ». Le voyage en France dont j'ai parlé au début de ce petit article n'est qu'un exemple entre beaucoup d'autres. Nos concurrents de tous les pays prennent des initiatives, sinon du même genre, du moins tendant aux mêmes buts. Il est urgent d'agir à notre tour si nous ne voulons pas être oubliés dans le mouvement général de reprise des affaires, dans les efforts pour la restauration économique internationale et pour le relèvement du grand tourisme.

Au point de vue plus spécial de l'industrie touristique et hôtelière suisse, l'organisation de voyages de ce genre constituerait une propagande de premier ordre. Beaucoup d'étrangers, dans les milieux particulièrement visités ici, ne connaissent pas encore ou ne connaissent qu'imparfaitement notre pays. En leur donnant une occasion de le visiter une fois et de le voir sous toutes ses faces, on les amènerait certainement à y revenir, de leur propre initiative, et peut-être à y revenir fréquemment et régulièrement. Il est bien permis d'espérer, d'autre part, que ces visiteurs étrangers, après avoir vu la Suisse travailleuse, la Suisse reposante et curative, la Suisse belle de tous les charmes que peut dispenser la nature, y entretiennent après eux leurs parents, leurs amis, leurs connaissances. Il ne faut pas perdre de vue, à l'heure actuelle un facteur essentiel de la crise du tourisme et de l'hôtellerie en Suisse. Une foule de nos anciens visiteurs, parmi ceux qui nous connaissaient le mieux et qui nous restaient le plus fidèles, ont été ruinées parfois totalement dans la tourmente de la guerre mondiale et ne pourront peut-être jamais nous revenir. Or c'est précisément dans les milieux étrangers auxquels je fais allusion dans mon article que se recruteront désormais une forte part de la clientèle des hôtels de

nos villes et de nos stations touristiques, climatiques ou balnéaires.

Je n'ai voulu que suggérer une idée. Puisse-t-elle être appréciée et retenue par ceux qui sont à même de la mûrir, d'en étudier les détails et d'en assurer la réalisation.

—ne.

Electricité et hôtellerie.

Nos sociétaires ont reçu il y a quelques jours une circulaire de notre Bureau central leur faisant part d'une proposition d'affiliation de la S. S. H. à l'Union suisse des consommateurs d'énergie électrique, dont le siège social est à Zurich et le secrétariat à Soleure. Aux termes de ses statuts, cette organisation a pour but « la défense et la garantie communes des intérêts des consommateurs suisses d'énergie électrique et la protection de ces derniers contre les producteurs d'énergie. Elle cherche tout spécialement à obtenir pour ses membres le courant électrique aux plus bas prix et aux meilleures conditions générales possibles. »

L'emploi de l'électricité se répand de plus en plus dans l'industrie hôtelière. Sans parler de la lumière, on est parvenu à utiliser pratiquement l'électricité dans une foule de cas: pour la force motrice actionnant les machines diverses, pour la cuisson des aliments et les installations d'eau chaude, pour le chauffage, pour les fours à pâtisserie et les fours à rôtir, pour la lessive et le repassage, pour l'enlèvement des poussières et pour la ventilation, pour les machines à café et à thé comme pour les frigorifiques.

A l'heure actuelle, la généralisation de l'emploi de l'électricité dans les exploitations hôtelières est uniquement une question d'argent. Le courant est encore trop cher. Si l'hôtellerie réussissait à l'obtenir des fournisseurs à des conditions suffisamment favorables, on verrait bientôt partout le charbon céder la place à la houille blanche. Pour cela, une action d'ensemble est nécessaire.

Que voyons-nous aujourd'hui?

Nos usines électriques nous font payer très cher, à nous Suisses, leur courant pour la lumière et la force. Après quoi, elles exploitent à l'étranger l'énergie inemployée par les abonnés, et à des tarifs beaucoup plus bas que ceux qui nous sont appliqués. Il y a là une anomalie — pour ne pas user d'un terme plus vif — qui doit disparaître absolument, d'autant plus que de nouvelles usines considérables viennent d'être achetées ou sont en construction, de sorte que malgré l'électrification progressive de nos chemins de fer, la quantité d'énergie disponible... pour l'étranger ne fera qu'augmenter.

La solution est pourtant simple et il est vraiment surprenant que l'on n'ait pas fait plus tôt des efforts sérieux pour mettre tout d'abord les Suisses au bénéfice des avantages de la houille blanche produite en Suisse. Cela peut se faire sans causer le moindre tort aux entreprises électriques.

La généralisation de l'emploi de l'électricité dans les hôtels et les maisons privées permettrait à ces entreprises de refaire de leur courant superflu une rémunération aussi élevée que celle qu'elles touchent à l'étranger, tout en livrant la force et la chaleur à des prix permettant de concurrencer le charbon, le gaz et les autres combustibles. Ceci est en effet pour le consommateur et surtout pour l'hôtelier une condition « sine qua non ». Si les anciens systèmes de chauffage et de cuisson reviennent meilleur marché, ils seront évidemment conservés. Mais si l'électricité peut être un jour obtenue à bas prix, au moins à certains moments et pour certains usages, tout le monde voudra s'en servir, à cause de ses avantages spéciaux indéniables.

D'autre part, si la réalisation de cette idée s'opérait sur une grande échelle, plusieurs industries suisses atteintes présentement par la crise du chômage trouveraient de l'occupation pour des mois et des années dans la fabrication des appareils et dans leur installation.

En troisième lieu, comme le fait remarquer notre circulaire, notre bilan commercial se trouverait amélioré, du moment que nos importations de charbon diminueraient dans une proportion considérable.

Les usines électriques auraient du reste tout intérêt à modérer leurs prélèvements en faveur de l'industrie hôtelière. En effet, dans l'hôtellerie, la plus forte consommation de courant se produirait à un moment où la production d'énergie est particulièrement abondante. Il semble vraiment que ces deux industries de production et de consommation soient faites pour s'entendre et se compléter. Si le temps est beau et que la sécheresse

nuise à la production du courant, les hôtels diminuent la consommation du moment qu'il n'y a pas de chauffage. Si le temps est froid et pluvieux et que le chauffage exige une consommation plus intense d'énergie électrique, l'abondance de l'eau permet aux usines d'augmenter leur production. Pour le chauffage du reste, comme pour la préparation de l'eau chaude, on utiliserait de préférence le surplus du courant nocturne.

Ces quelques considérations suffisent pour faire comprendre l'importance du problème. L'Union des consommateurs d'énergie électrique est toute désignée pour entreprendre des démarches en vue de la résoudre, éventuellement en réclamant l'intervention des autorités compétentes pour accorder les autorisations d'exportation. A ce point de vue, l'affiliation de la S. S. H. à l'Union semble donc hautement recommandable.

Mais nos sociétaires auront un autre motif de se prononcer en faveur de l'enfrez dans l'Union: celle-ci mettrait à leur disposition des spécialistes pour leur donner des conseils, soit en ce qui concerne les installations techniques, soit en ce qui concerne les contrats avec les fournisseurs d'électricité, qu'il s'agisse de la lumière, de la force ou de la chaleur.

Nous espérons donc que chacun réservera bon accueil à la circulaire de notre Bureau central et fera son possible, en remplissant le questionnaire et en le retournant dans le délai fixé, pour fournir les indications indispensables en vue d'une étude approfondie de cette question, dont l'actualité et l'importance pratique n'échapperont à personne.

A propos de l'électrification des cuisines d'hôtel.

Il n'est pas doux que le système actuel de nos fourneaux de cuisine ait fait son temps et qu'il appariendrait bientôt au domaine des choses passées. Cependant l'introduction d'une exploitation culinaire rationnelle à l'électricité n'est pas facile à l'heure présente, en raison déjà de la situation financière de l'hôtellerie. Individuellement, l'hôtelier ne peut pas se permettre une pareille dépense; il se voit donc contraint de renoncer provisoirement à cette innovation si pratique et de garder son « gouffre à charbon ». Mais ce qui n'est pas possible à un seul peut être réalisé par une corporation. Les considérations qui vont suivre méritent donc d'être soumises à une étude attentive.

On songe à la création d'un organisme, consortium financier ou association coopérative, qui serait chargé de l'exécution du projet. Il serait placé sous le patronat de la S. S. H., aurait son siège à Bâle et pourrait être adjoint au Bureau central. Cette institution aurait pour mission de se mettre en rapport avec une ou plusieurs fabriques spéciales en vue de la livraison de commandes fixes et régulières renouvelées chaque année, par exemple de 30 à 50 fourneaux. Ceux-ci, commandés ainsi en gros, pourraient être construits et livrés à des conditions extraordinairement favorables, pour le moins déjà que l'industrie serait pourvue de commandes fermes pour plusieurs années. La répartition des fourneaux entre les hôtels incomberait à la société à fonder et s'effectuerait suivant les besoins, éventuellement ensuite de tirage au sort. On pourvoit tout d'abord les hôtels de plus de 50 lits, puis ceux qui appartiennent à la S. S. H., ce qui serait un moyen de réunir de nouveaux membres. La lâche principale de l'organisation consistrait à obtenir des facilités de paiement en faveur des hôtels pourvus des installations culinaires électriques. Les paiements pourraient s'effectuer comme suit: le 30 % aussitôt après l'installation du fourneau et le solde par acomptes semestriels de 5 %. Les économies réalisées du fait de la cessation de la consommation de charbon favoriseraient le système du paiement par acomptes. Il faut relever d'autre part que les fourneaux électriques consomment principalement l'énergie à meilleur marché, de jour et de nuit. De son côté l'institution en relations d'affaires et de paiements avec les fabriques devrait faire en sorte d'obtenir, pour chacun de ses versements, un délai de six à neuf mois. L'adoption de la cuisine à l'électricité consisterait pour l'hôtellerie suisse un progrès considérable en raison de l'emploi rationnel de l'énergie, de la simplification du travail et des économies qu'elle permettrait de réaliser.

Nous serions heureux de connaître l'opinion des intéressés sur le projet en question et sur les quelques considérations que nous venons d'émettre.

(Traduit de l'allemand.)

presse. Il confiera plusieurs articles sur Montreux, les plus jolis couples du « Jeu du Feuillu », les programmes détaillés des différentes manifestations et une importante partie réservée à la réclame. Nous souhaitons beau temps et pleine réussite à nos amis montréusiens, dont la station ne manquera pas de reprendre à cette occasion son activité d'antan.

Trafic

Le transport du bétail vivant. A la requête de l'Union suisse des maîtres bouchers, la direction générale des C. F. F. propose au conseil d'administration de réduire de 5% les taxes du tarif pour le transfert des animaux vivants. On s'est enfin aperçu que quand il s'agit de courtes distances, les animaux sont souvent transportés par automobiles ou conduits à pied.

Avis aux expéditeurs. Les stations suisses ont été avisées de recommander aux expéditeurs de colis et de marchandises en grande et petite vitesse à destination de la France, dans leur intérêt, d'indiquer outre les désignations usuelles, l'adresse du destinataire, la station de destination et si possible l'adresse de l'expéditeur. Cette mesure est préconisée par la Compagnie du P. L. M. qui a fait avec ce système de très bonnes expériences sur son réseau.

Bruxelles-Londres par avion. Une nouvelle ligne par avions de Bruxelles à Londres et vice-versa sera inaugurée le 15 mai. L'ambassadeur d'Angleterre assistera au premier départ, qui aura lieu à Evere, Bruxelles, à 3 h. 45. Ce service se fera au moyen d'avions-lumineuses de luxe pouvant transporter 15 personnes. Chaque appareil sera pourvu de télégraphie et de téléphonie sans fil.

Chemins de fer rhétiques. Après inspection par les représentants des autorités fédérales, à ce lieu le 6 mai, la première course à frachon électrique sur le bronçon Reichenau-Disenlis, long de 49 km. Les résultats ayant été satisfaisants, l'autorisation a été accordée pour l'exploitation électrique de la ligne. L'électrification de tout le réseau des chemins de fer rhétiques, au total 277 kilomètres, est ainsi terminée.

Mandats pour l'Autriche. Le service des mandats postaux de Suisse à destination de l'Autriche est repris dès le 1er mai; il est suspendu pour le moment dans le sens inverse. Le montant maximum d'un mandat de poste est fixé à 100,000 couronnes; les modifications du change seront publiées régulièrement dans les annexes de la «Feuille officielle des Postes et des Télégraphes». Le dit cours est fixé dès le 1er mai et jusqu'à nouvel avis à 10.40 pour 100 couronnes.

Les nouveaux abonnements sur les C. F. F. Les abonnements généraux à court terme, dont la réintroduction a été décidée par le Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux, entrent en vigueur le 1er juin prochain avec les taxes suivantes: 15 jours: Irc classe: 210 Fr.; Irc classe: 160 Fr.; IIIe classe: 105 Fr.; 30 jours: Irc classe: 345 Fr.; Irc classe: 260 Fr.; IIIe classe: 175 Fr. Il y a lieu de remarquer que ces prix comportent toutes les surtaxes pour trains directs. Les abonnements généraux à court terme sans surtaxe pour trains directs n'existent pas.

Le nouvel horaire qui entrera en vigueur le 1er juin facilitera les communications avec l'Italie. Le train de marchandises avec un service de voyageurs qui quitte Berne dans la nuit sera remplacé par un train de voyageurs qui sera à Brigue à 2 h. 15 au lieu de 4 h. 05, et à Milan à 7 h. au lieu de 9. Le train partant de Berne à 10 h. 55 sera aussi avancé d'une heure et arrivera à Milan à 17 h. ce qui facilitera beaucoup les communications avec Gênes. À partir du 1er juin circulera également un direct Paris-Trieste au lieu de Paris-Venise seulement.

L'arrangement concordataire du Montrœux-Oberland bernois. Divers journaux ayant mal interprété les propositions faites à ses créanciers par la Compagnie du chemin de fer Montrœux-Oberland bernois dans son projet de concordat, il convient de préciser que l'arrangement concordataire proposé comporte la remise aux obligataires d'une action privilégiée de 150 Fr., en compensation des intérêts arriérés, soit 157 Fr. 50, les obligations étant abandonnées de la différence de 7 Fr. 50. Cela permettra de créer un type unique. (Communiqué.)

Abonnements à court terme et taxes ferroviaires. Le conseil d'administration des C. F. F., réuni le 2 mai à Berne sous la présidence de M. le conseiller national Gaudard, a décidé de réintroduire les abonnements généraux à court terme, malgré le préavis défavorable de la commission permanente. — Quant à la réduction des taxes ferroviaires, le rapport du conseil d'administration constate qu'on ne saurait songer actuellement à une réduction générale des tarifs, parce qu'elle se traduirait par une importante diminution de recettes. L'administration des C. F. F. devra pour le moment se borner à accorder les facilités que paraîtront exiger les intérêts économiques du pays, sans risquer d'occasionner des pertes sensibles. Elle s'est déjà engagée, dans cette voie, car jusqu'à maintenant une série de réductions de taxes ont été opérées aussi bien dans le service des voyageurs que dans celui des marchandises. Mais le réétablissement absolu de la situation d'avant la guerre ne sera pas possible.

Légations et consulats

La Lithuanie à Berne. Le nouveau ministre de Lithuanie à Berne, M. le Dr Oscar Woit, après des études de médecine, fut plusieurs années directeur d'un hôtel à Pétrograd, puis à Riga. En 1920, son gouvernement lui confiait le poste diplomatique de Berlin, où il était nommé ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire en 1921. M. Woit reste accrédité en ces qualités auprès du Reich et remplira ainsi ses fonctions simultanément pour les deux pays.

Boîte aux lettres de la Direction

A MM. R. à D., G. à H., L. à R. — La notice concernant le Calendrier de l'hôtellerie suisse publiée dans la partie allemande de notre No 18 est erronée. Elle a paru à cause de mon absence du Bureau-central du 25 avril au 7 mai, annoncée du reste dans la « Revue des Hôtels ». Nous ne pouvons que nous féliciter de voir des tiers tenter

une pareille entreprise; nous devons leur souhaiter bonne réussite et leur prêter notre soutien. Dites cela aux fournisseurs qui pourraient éventuellement vous demander des informations. Notre organisation doit faire face actuellement à tant d'autres fâches qu'il lui est impossible de s'occuper elle-même de l'édition de publications de ce genre.

A. M. K. à SI. — Adresssez-vous à M. le prof. S. Streicher, Sommergasse, 47, à Bâle. Il vous donnera volontiers des renseignements de toute confiance sur ce que voire fils désire savoir en ce qui concerne la préparation rapide à l'université ou à un autre établissement d'études supérieures par l'institut Minerva-Humboldtiuum, Aeschenvorstadt 22, à Bâle. A l'heure actuelle, le désir de réduire la durée et les frais des études est bien compréhensible et cette réduction peut être couronnée de succès; tout au moins elle ne peut pas être désavantageuse si l'on travaille comme à l'institut mentionné. N'oubliez pas de retenir que vous agissez sur mes conseils.

A divers. — Je vous remercie cordialement pour les précieuses manifestations de sympathie que vous m'avez adressées pour mon collaborateur, M. le rédacteur Matthi, auquel je n'ai pas manqué d'en faire part. Si dans le cas particulier la mort a mis fin à de longues années de souffrance, la perte d'une excellente épouse et d'une vaillante mère n'en est pas moins douloureuse et une parole de consolation est douce au cœur meurtri. — Mes dix jours de relâche m'ont certainement été favorables. Mais ce que j'ai pu voir en France et en Espagne m'a rendu encore plus cher notre beau pays et ses braves habitants. Notre hôtellerie en particulier peut être satisfaisante et fière des avantages qu'elle présente à tous les points de vue. Après les constatations que j'ai faites, il me sera encore plus agréable de travailler pour elle.

M. A. à G. — Cela est inadmissible, tout simplement. Les restrictions d'importations ont été décidées dans le but de protéger le travail des milieux de l'industrie et des métiers qui nous sont apparentés. Nous devons et nous voulons les respecter, même si peut-être, en principe et au point de vue du système, nous ne les approuvons pas. Il est certain que le Département fédéral de l'économie publique et la commission compétente empêcheront absolument, pour le moment, toute importation d'imprimés et d'affiches de propagande sortant de presses allemandes ou austro-hongroises. Les dernières informations reçues à ce sujet sont tout à fait précises. Une seule exception a été consentie en faveur de la station de l'hôtel d'Andermatt. N'oublions pas que l'hôtellerie a demandé et demande encore pour elle-même l'appui de la Confédération. Ne faisons donc pas à autrui ce que nous ne voudrions pas que l'on nous fît à nous-mêmes.

M. G. à M. — Merci cordialement pour votre communication. Elle concorde malheureusement avec mes informations particulières. J'ai recommandé à l'intérêt pour son avantage à lui de mieux s'efforcer de satisfaire les exigences de la clientèle en ce qui concerne la propreté et les égards dus aux voyageurs. Mais l'hôte et l'hôtesse, à mon grand regret, semblent ne pas vouloir « entendre ». Maintenant ils doivent « sentir ». Dans une organisation sérieuse, en cas pareil, il ne faut épargner aux sociétaires ni la critique, ni le blâme.

M. L. à SI. — Nous n'avons aucun intérêt direct au mouvement de référendum contre la loi fédérale du 31 mars 1922 sur l'occupation des enfants et des femmes dans les établissements et l'industrie. En effet, l'art. 1er, al. 3, dit que la loi n'est pas applicable aux entreprises dans lesquelles travaillent seulement les membres d'une même famille, ni aux entreprises agricoles ou commerciales, ni aux hôtels, restaurants et autres.

Bibliographie

La Navigation fluviale en Suisse et en Europe et les Forces hydrauliques en Suisse, par le Dr V. Jaunin, Professeur ès sciences, Membre d'honneur de l'Académie, Directeur de la « Suisse Economique », Lausanne. Préface de M. le député Savoie-Pépin, Neuchâtel. Editeurs: « La Suisse Economique », Lausanne. — La question de la navigation fluviale en Suisse est aujourd'hui au premier rang des préoccupations nationales. C'est en effet de la solution qui sera donnée à ces importants problèmes que dépend en grande partie la prospérité économique de notre pays. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un économiste distingué, qui est en même temps un patriote ardent, le Prof. Dr Victor Jaunin, directeur de la « Suisse Economique » lauréat d'études remarquées comme « l'Indépendance économique de la Suisse », « Le vignoble vaudois », « L'agriculture et l'alimentation », « La Suisse économique, commerciale et financière », etc., enfin « La navigation fluviale et les forces hydrauliques en Suisse » ait entrepris de vulgariser cette intéressante question et de la mettre à la portée de tous ceux qui son apparence aride effraie. Avec le volume qui nous est aujourd'hui offert (qui complète une première publication parue en 1920), tous les chapitres relatifs au problème fluvial: raccordement du Rhône au Rhin, Suisse-Océan, ports francs, marine et flotte marchande, réseau intérieur, etc., s'éclairent d'un jour nouveau et lumineux. Rehaussé par le souffle de patriotisme qui l'anime, le texte n'est jamais ennuyeux, et ce n'était certes pas un petit travail, comme l'a fait le Dr Jaunin, de résumer dans « La Navigation fluviale en Suisse et en Europe » la matière de 7 à 8 volumes. Le livre du Dr Jaunin est d'une portée accessible à toutes les bourses. Complété d'études très bien choisies, fait sur la navigation que sur les Forces hydrauliques en Suisse, et accompagné de plusieurs illustrations, cartes et graphiques, ainsi que d'articles sur les Forces hydrauliques. Electrification des Chemins de fer fédéraux, Forces bernoises, Forces centrales, du Nord-Est, de Motor S. A. à Baden et des Forces grisonnes, c'est le premier ouvrage de ce genre qui paraît sur cette question. Le succès de ce volume, qui est mis en vente en librairie au prix de Fr. 15.— l'exemplaire, est donc pleinement assuré. D'une illustration de plus de 200 clichés, 12 cartes couleurs, diagrammes graphiques, cartes synoptiques, etc., imprimé avec beaucoup de soin avec une partie en rotogravure, nous lui souhaitons sans réserves le meilleur accueil auprès du public qui se préoccupera la question de la navigation fluviale et des forces hydrauliques de notre chère patrie.

A. B.

ESCHER WYSS & CIE
Zürich

Eis-, Kühl- und Gefrieranlagen

Hotel-Verkauf

Die städt. des Dorfes Wiesen, Grubhügel, gelegen Hotel Bellevue und Palmy werden unter sehr günstigen Bedingungen zum Kauf angeboten. Wiesen, 1437 Meter über Meer, an sonnigem, äußerst windgeschütztem, gegen Süden vollkommen offenem waldlosem Berghang gelegen, qualifiziert sich zufolge seiner Höhenlage und schönen Aussicht auf das Alpenpanorama zu einer Kur- und Abhangsanlage, das demjenigen aller bestehenden Höhenkuren überlegen ist. Ein großer Teil der Anlage ist ein Kur- und Heilstätte für Lungenerkrankte oder Rekonvalvescenzentren. Aerztliche Gutachten stehen zur Verfügung. Besichtigung nach Bericht jederzeit möglich. Anfragen erbeten an Buols Kurgarten-Hotel in Davos-Platz, oder Postfach 3975 Chur.

Schema für Hotelbuchhaltung

von A. Egli und E. Stigeler

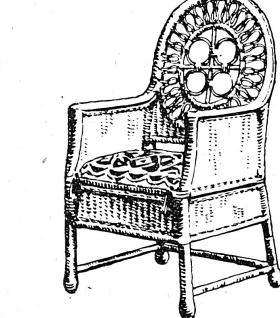
Ein Leitfaden für Hoteliers, nebst Musterdarstellung der im Rechnungswesen eines Hotelbetriebes notwendigen Geschäftsbücher. 11 separate Broschüren. Preis Fr. 7.50. (Nachnahmeporto 65 Cts.). Zu beziehen durch die Schweizer Hotel-Revue, Basel, oder die Buchhandlungen.

IHRES KOCHES RECHTE HAND

Ihr Küchenchef macht täglich von neuem die Erfahrung, dass er mehr denn je an Liebig Fleisch-Extrakt festhalten muss. Gleich einer Flut stürmen von allen Seiten die Anpreisungen von Präparaten mit ähnlicher Zweckbestimmung auf ihn ein. Nicht immer ist er, zu Ihrem eigenen Schaden, standhaft genug, diesen Lockungen zu widerstehen. Die Cie. Liebig darf das Lob für sich in Anspruch nehmen, der Küche das Mustermittel erhalten zu haben. Was Fleisch-Extrakt Liebig im ersten Jahre seiner fabrikmässigen Herstellung vor fast 50 Jahren war,

ist er auch heute noch:

245



ROHRMÖBEL

Als Spezialität erstellen: Privatmöbel in naturwiss oder jede Nuance geschnitten; witterfeste Garten- und Terrassenmöbel "India". Neue Preise; verlangen Sie Katalog.

Rohr-Industrie, Rheinfelden 2334

Zu verkaufen per sofort, krankheitshalber, Nähe Zürich, ein nachweisbar gutgehendes Restaurant mit Pension

Jahresgeschäft, an prachtvoller aussichtsreicher Lage über Stadt, See und Alpen. — Offerten von nur täglichem, seriösen Interessenten erbeten unter Chiffre Z. M. 1437 befördert Rudolf Mosso, Zürich.

Daily Mail

CONTINENTAL EDITION

Gives all the News Many Hours in Advance of any other English Journal circulating on the Continent.

Head Office: 36, Rue du Sentier, PARIS.

Bonbücher

(Quart- u. Taschenformat) zu reduzierten Preisen erhältlich beim Zentralbureau des

Schweizer Hotelier-Vereins

EIN NATURPRODUKT VON UNERREICHTER QUALITÄT

